# **ECONOMIE**

economie.union@sonapresse.com

# Tourisme: identification sensibilisation des tenanciers des motels

**GM.NTOUTOUME-NDONG** Libreville/GABON

NE mission et de sensibilisation des établissements touristiques de seconde catégorie, Pour le membre du à savoir les motels, est en cours depuis vendredi dernier. Conduite par le ministre du Tourisme, Pascal Houangni Ambouroue, l'action vise à la bonne tenue de ces maisons d'hôtes.

Il s'agit d'une mission mixte composée des ministères du Tourisme, du Commerce et de la Santé, pour s'assurer de l'effectivité de l'implantation du protocole sanitaire lié à la lutte contre le Covid-19 dans ces structures

" En ce qui concerne le ministère du Tourisme, nous sommes dans le cadre d'une mission d'identification des hôtels de seconde catégorie, pour déterminer une bonne cartographie. Doublée d'une mission de sensibilisation à l'existence de la brigade mixte qui aura compétence à sanctionner. Mais nous requises.

sommes là aussi pour vérifier l'hygiène et la sécurité des clients ", a indiqué Pascal Houangni Ambouroue.

gouvernement, il est important, en termes de tourisme, d'avoir des établissements de deuxième catégorie qui respectent les standards internationaux. "Le constat est, pour l'instant, très accablant. Aussi, estil nécessaire d'établir des normes claires et précises, pour que tout client venant de l'extérieur ou en tourisme local intègre ces établissements en toute sécurité et retrouve des normes internationales régissant le domaine touristique dans le monde. "

L'insalubrité dans laquelle se trouvaient certaines structures - comme à Nzeng-Ayong, dans le 6e arrondissement de Libreville – a contraint le ministre d'exiger leur fermeture séance tenante. Le temps pour les promoteurs de se mettre aux normes



Pascal Houangni Ambouroue sensibilisant un gérant de motel.

Ministère de l'Emploi de la Fonction Publique du Travail et de la Formation Professionnelle

Direction Générale de la Formation Professionnelle



# APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DE ONZE (11) CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS

Le Ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique, du Travail et de la Formation Professionnelle, Porte-Parole du Gouvernement lance un appel à candidatures pour le recrutement aux postes de:

- Directeur du Centre de Formation et d'Enseignement Professionnel aux Métiers du Transport et de la Logistique MOHAMMED VI, sis à AKANDA :
- Directeur du Centre de Formation et d'Enseignement Professionnels Multisectoriel de NKOK;
- Directeur du Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnels Basile ONDIMBA; Directeur du Centre Interafricain pour le
- Développement et la Formation ; Directeur du Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnels Fidèle ANDJOUA;
- Directeur du Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnels Valentin MIHINDOU MI- NZAMBE;
- Directeur du Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnels de Makokou;
- Directeur du Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnels de Koula-Moutou: Directeur du Centre de Formation et de
- Perfectionnement Professionnels de Port-Gentil; Directeur du Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnels d'Oyem ;
- Directeur du Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnels de NKEMBO.

Ces établissements publics de formation et d'enseignement professionnels sont des services publics à autonomie de gestion. Ils sont placés sous la supervision de l'Agence Nationale de la Formation et d'Enseignement Professionnels. Ils assurent la formation initiale et continue dans leurs domaines ou métiers respectifs.

# 1. Les missions du Directeur

Le Directeur a notamment pour missions :

- d'organiser et de superviser le fonctionnement de l'établissement sur les plans pédagogique, administratif, budgétaire, matériel et social;
- de mettre en œuvre les orientations pédagogiques et professionnelles nationales en matière de formation professionnelle et de suivi de leur application ;
- de développer des partenariats ; de développer l'établissement.

#### 2. Les conditions de participation

Pour être admis à concourir, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité gabonaise;
- être agent public permanent de la première catégorie ;
- avoir une expertise en matière de formation

- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans à un poste de décision ou de

Un candidat peut postuler pour tous les établissements.

# 3. Le dossier de candidature

Les candidats doivent fournir les pièces suivantes :

- une lettre de motivation adressée au Ministre chargé de la Formation Professionnelle;
- un curriculum vitae ;
- une copie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité :
- un certificat médical datant de moins de trois (3) mois ;
- deux (02) photos d'identité ;
- un extrait de casier judiciaire ;
- une attestation de présence au poste datant de moins de
- tout justificatif d'une expérience professionnelle à un poste de décision ou de responsabilité.

Une fiche de candidature est à retirer au Secrétariat Général du Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique, du Travail et de la Formation Professionnelle.

### 4. Le projet de gouvernance

Les candidats sont tenus de présenter un projet de gouvernance sur les thématiques suivantes :

- les enjeux de la formation professionnelle ;
- l'adéquation formation l'emploi ;
- le management pour un rendement optimal d'un établissement de formation professionnelle.

Le projet de gouvernance est rédigé en dix (10) pages maximum, reliées, comprenant : le contexte et les approches

Les personnes intéressées par le présent appel à candidature sont invitées à faire parvenir leurs dossiers au Secrétariat Général du Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique, du Travail et de la Formation Professionnelle, sis au Boulevard Triomphal, au plus tard le 11 décembre 2020, à 15 heures 30 minutes.

# Fait à Libreville, le

Le Ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique, du Travail et de la Formation Professionnelle, Porte-Parole du Gouvernement

Madeleine E. BERRE